



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	20	03	09

Séance du 17 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASSEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - ANANICZ.

**PROCURATIONS :** Mme MANGIONE - MM. OURIAGHLI - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA et qui ont donné procuration respectivement à Mme ADAMY - Mme HARRATH - MM. USAI - KLEINHENTZ.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme YILDIRIM - M. MILIOTO

**ABSENTS :** Mme CHEBLI - M. ELHADI.

**05 - Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe lotissement**

**Rapporteur : Marie ADAMY**

**Exposé des motifs :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 relatif au vote de l'organe délibérant sur le compte administratif et à l'obligation faite aux communes et établissements publics d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe du Lotissement (PJ) et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	893 782,90 €	1 075 032,89 €
Recettes	1 071 131,27 €	1 075 032,89 €
Excédent / Déficit	177 348,37 €	0,00 €

L'exercice 2024 présente un excédent d'investissement de 177 348,37 € qui viendra se cumuler à la reprise de 2023 de 477 518,00 €. Le nouvel excédent reporté en investissement s'élève donc à 654 866,37 €.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:**

- décide d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe du lotissement et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	893 782,90 €	1 075 032,89 €
Recettes	1 071 131,27 €	1 075 032,89 €
Excédent / Déficit	177 348,37 €	0,00 €

L'exercice 2024 présente un excédent d'investissement de 177 348,37 € qui viendra se cumuler à la reprise de 2023 de 477 518,00 €. Le nouvel excédent reporté en investissement s'élève donc à 654 866,37 €.

**M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.**

**Décision adoptée à la majorité. 5 abstentions.**

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*